

28/01/2003

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Lachenaie (secteur
nord) par Usine de triage Lachenaie ltée

Lachenaie

6212-03-0C6



- Les ministres >
- Le ministère >
- Air >
- Biodiversité >
- Changements climatiques >
- Développement durable >
- Eau >
- Évaluations environnementales >
- Matières dangereuses ou résiduelles >
- Milieu agricole >
- Pesticides >
- Régards sur l'environnement >
- Terrains contaminés >

Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008

La gestion des matières résiduelles dans la région des Laurentides

- Introduction
- Les principes d'action
- Une vue d'ensemble des résidus au Québec
- Les objectifs
- La région des Laurentides
- Les moyens d'élimination
- Les efforts de mise en valeur des résidus
- Les enjeux régionaux
- Conclusion

Pour P. 5 et 7
En référence PPGMR MRC Argensteui

Introduction

Le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 nous convie à relever le défi d'une gestion plus respectueuse de l'environnement. Il vise à doter le Québec de moyens modernes et efficaces pour réduire le gaspillage des ressources naturelles tout en contribuant à son développement social et économique par la mise en valeur de plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles récupérables annuellement. D'autre part, la mise en œuvre des actions du Plan renforcera, tant pour les personnes que pour l'environnement, la sécurité des activités nécessaires pour l'élimination des 1,2 million de tonnes de résidus ne pouvant être mis en valeur. Le gouvernement du Québec partage ces deux objectifs fondamentaux avec les organisations municipales, les entreprises, les groupes environnementaux et l'ensemble des Québécois et des Québécoises.

Les actions proposées par le Plan d'action québécois visent la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines, la participation pleine et entière des citoyens, le soutien aux entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine de la mise en valeur, l'utilisation optimale des matières résiduelles à titre de ressources et le renforcement de la sécurité des activités d'élimination.

Dans toutes les municipalités du Québec, le succès du Plan d'action québécois repose, en premier lieu, sur une planification concertée des programmes locaux de récupération et de cueillette des résidus ainsi que sur la mise en place et l'exploitation en commun des infrastructures régionales de mise en valeur, de traitement et d'élimination des résidus.

Le bilan de la gestion des matières résiduelles dans la région des Laurentides se veut un outil d'information à l'intention de tous les citoyens, qu'ils soient élus, gens d'affaires, exploitants ou responsables d'un ménage. D'ici quelques mois, tous seront appelés à participer à l'élaboration ou à la mise à jour d'un plan de gestion des résidus à l'échelle des municipalités régionales de

comté, des communautés urbaines ou de leur regroupement tel que le propose le Plan d'action.



Les principes d'action

Les actions proposées par le Plan d'action québécois reposent sur cinq principes fondamentaux qui devront également se refléter dans les plans municipaux de gestion des matières résiduelles.

Les 3RV-E

À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre lors des choix de gestion des matières résiduelles.

La responsabilité élargie des producteurs

Les fabricants et les importateurs de produits assument une grande partie de la responsabilité des effets environnementaux de leurs produits tout au long de leur cycle de vie, y compris les effets en amont inhérents aux choix des matériaux composant le produit, les effets du processus de fabrication ou de production comme tel et les effets en aval résultant de l'utilisation et de la mise au rebut des produits.²

La participation des citoyens et des citoyennes

La participation des citoyens et des citoyennes à l'élaboration et au suivi des moyens mis en place pour assurer une gestion écologique des matières résiduelles est essentielle à l'atteinte des objectifs. Pour cette raison, les citoyens et les citoyennes doivent avoir accès à de l'information pertinente sur le sujet ainsi qu'aux tribunes appropriées dans le cadre des processus menant les autorités à la prise de décision.

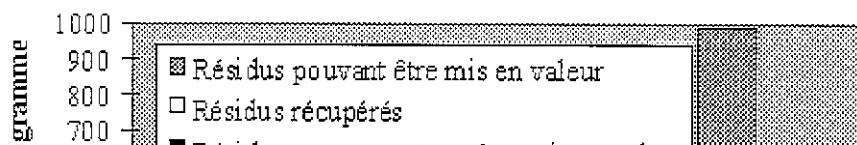
La régionalisation

C'est à l'échelle d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en oeuvre.

Le partenariat

En assumant son rôle, sa mission et sa part de responsabilités, chaque intervenant contribue à mettre en place de façon cohérente, concertée et complémentaire les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs et ce, en collaboration avec les autres intervenants qui agissent de même.

Une vue d'ensemble des résidus au Québec



En 1996, le Québec a généré 8,3 millions de tonnes de matières résiduelles³ provenant à peu près également de

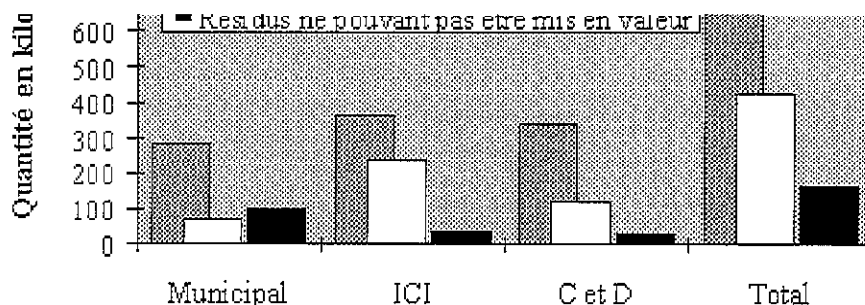


Figure 1: Quantité moyenne *per capita* de résidus générés et récupérés, par année, au Québec.

trois grands secteurs, soit les municipalités, les industries, les commerces et les institutions (ICI), et l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (C et D). Ceci équivaut à 1150 kilogrammes de résidus pour chaque Québécois et Québécoise,

soit une augmentation de 15 % par rapport à 1988. Un peu plus de 3 millions de tonnes de résidus ont été récupérées et réintroduites dans les circuits de production tandis que 5,3 millions de tonnes ont été éliminées, comparé à 5,7 millions de tonnes en 1988.

Les objectifs

L'utilisation durable des ressources naturelles repose, entre autres, sur une meilleure gestion des ressources que sont les matières résiduelles. Le Plan d'action québécois propose ainsi des mesures qui visent à mettre en valeur plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles récupérables annuellement. Cet objectif pourra être atteint seulement si tous les secteurs de la société y contribuent. Ainsi, des objectifs de récupération pour chaque secteur et pour chaque matière ont été fixés.

Dans les municipalités :

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible ;
- 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux) ;
- 50 % du textile ;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.

Dans les industries, les commerces et les institutions :

- 85 % des pneus ;
- 95 % des métaux et du verre ;
- 70 % du plastique et des fibres, y compris le bois ;
- 60 % de la matière putrescible.

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur.

Ces objectifs porteront la quantité de matières mises en valeur de 3 086 590 tonnes aujourd'hui à 4 793 000 tonnes en l'an 2008. À terme, le seul résidu qui devrait être éliminé

serait le déchet ultime, soit celui issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur de toutes les matières résiduelles.

D'autre part, il faut s'assurer de la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement. C'est d'ailleurs le second objectif fondamental poursuivi par ce Plan d'action.



La région des Laurentides

Présentation de la région

DIVISION ADMINISTRATIVE	POPULATION (1996)
MRC Antoine-Labelle	33 904
MRC Argenteuil	28 505
MRC Deux-Montagnes	80 237
MRC La Rivière-du-Nord	83 773
MRC Les Laurentides	36 400
MRC Les Pays-d'en-Haut	28 237
MRC Mirabel	22 689
MRC Thérèse-De Blainville	119 240

La région des Laurentides est fortement caractérisée par la diversité du milieu naturel et des paysages. Elle chevauche les basses-terres du Saint-Laurent et le plateau Laurentien sur une superficie d'environ 21 500 km². La double vocation du secteur sud, l'agriculture et la vie urbaine, suscite la croissance démographique et économique de la région ; elle engendre toutefois des problèmes particuliers de cohabitation des usages. Dans les secteurs nord et centre de la région, l'importance de la ressource ligneuse sur 19 000 km², les facilités d'accès à la ressource faunique et l'abondance des plans d'eau expliquent la prépondérance des vocations forestière et récréotouristique.

La région administrative des Laurentides comprend huit municipalités régionales de comté (MRC), 99 municipalités, 13 territoires non municipalisés et une terre allouée aux Mohawks de Kanésatake. Les 432 985 habitants de la région des Laurentides représentent 6,2 % du poids démographique de l'ensemble du Québec.

Les principaux intervenants

Dans la région des Laurentides, la gestion des matières résiduelles est partagée entre les secteurs public et privé. Des 99 municipalités locales, 52 ont délégué la gestion de leurs résidus à trois régies intermunicipales. Ces régies desservent 179 046 personnes, soit 41 % de la population régionale.

Chaque municipalité gère elle-même le contrat d'enlèvement des résidus. Certaines

municipalités, surtout celles de la MRC Antoine-Labelle, possèdent leur propre dépôt en tranchée et dépôt de matériaux secs .

Sur l'ensemble du territoire, la gestion des résidus industriels, commerciaux et institutionnels d'importance n'est généralement pas assumée par les municipalités et la gestion de l'élimination des boues de fosses septiques est partagée entre les secteurs public et privé.



Les moyens d'élimination

Tous les résidus générés dans la région sont éliminés dans l'un ou l'autre des quatre lieux d'enfouissement sanitaire et des cinq dépôts de matériaux secs de la région. De plus, tous les résidus provenant de la Communauté urbaine de l'Outaouais et de la MRC Papineau sont enfouis dans les lieux d'enfouissement sanitaire de Mirabel et de Sainte-Sophie. Ce dernier reçoit aussi des déchets de la MRC Montcalm, de certaines municipalités situées à l'ouest de Montréal et de postes de transbordement de déchets, situés à Laval et sur la rive sud de Montréal.

Les lieux d'enfouissement sanitaire							
Ouverture	Volume (m ³)			Année prévue de fermeture	Nombre de municipalités desservies	Population desservie	Procédé et équipement particuliers
	autorisé	complété	annuel				
Sainte-Sophie (Intersan inc.)							
1976	6 563 423	65 %	448 812	2006	35	754 933	terrain imperméable étangs d'aération
Mirabel (Régie intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes)							
1976	3 000 000	92 %	126 000 (90 000 T/an)	2000	63	440 800	terrain imperméable étangs d'aération
Marchand (Régie intermunicipale des déchets de la Rouge)							
1983	439 200	85 %	10 263	2000	17	33 772	atténuation naturelle
Mont-Laurier (Régie intermunicipale de déchets solides de la Lièvre)							
1985	1 053 151	31 %	8 000	2020	7	19 125	atténuation naturelle

Dans le contexte de son plan d'action pour l'évaluation et la réhabilitation des lieux d'enfouissement sanitaire, le ministère de l'Environnement et de la Faune avait identifié des problèmes environnementaux. Les travaux correcteurs ont été effectués et tous les points mentionnés dans les avis d'infraction ont fait l'objet de discussions entre le Ministère et les exploitants qui, lorsque requis, ont déposé des demandes de certificat de conformité.

Les dépôts de matériaux secs					
Localité	Propriétaire	Ouverture	Volume		Année prévue de fermeture
			complété	annuel	
Sainte-Thérèse	Ville de Sainte-Thérèse	1980	*	*	*
Mont-Laurier	Ville de Mont-Laurier	1985	*	*	2005
Canton de Chatham	Intersan inc.	1990	83 %	94 000	2003
Ferme-Neuve	Village de Ferme-Neuve	1991	50 %	500	2005
Sainte-Adèle	1348-1288 Québec inc.	1992	55 %	18 000	2002
* Non disponible					

Trois des cinq dépôts de matériaux secs sont à l'usage exclusif des municipalités où ils sont situés, soit Sainte-Thérèse, Mont-Laurier et Ferme-Neuve.

Finalement, 11 dépôts en tranchée sont en exploitation dans les territoires non organisés. Ils desservent une population estivale reliée aux activités de chasse et pêche. Cinq d'entre eux ont été aménagés pour recevoir des boues de fosses septiques.

Les principaux projets d'élimination

Entre l'adoption de la *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets*, qui soumet les projets d'élimination à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et l'entrée en force du moratoire, le 1^{er} décembre 1995, quatre avis de projet d'enfouissement sanitaire et six de dépôts de matériaux secs ont été déposés au ministère de l'Environnement et de la Faune.

Liste des projets d'agrandissement ou d'établissement de lieux d'enfouissement sanitaire						
Objet	Volume projeté (m ³)	Capacité annuelle (m ³)	Durée prévue (ans)	Nombre de municipalité visées	Population visée	État d'avancement du dossier
Marchand (Régie intermunicipale des déchets de la Rouge)						
Agrandissement	2 100 000	60 000	35	*	*	Analyse de recevabilité
Grenville (Canton) (Bo-Bois G.L. enr.)						
Établissement	*	*	*	*	*	En attente de l'étude d'impact
Saint-Hippolyte (Ceveco inc.)						

Établissement	*	*	*	*	*	En attente de l'étude d'impact
Argenteuil Deux-Montagnes						
Agrandissement	*	*	*	*	*	En attente de l'étude d'impact
* Non disponible						

Un promoteur privé a fait part de son intention d'établir un dépôt de matériaux secs à Wentworth-Nord avant l'adoption de la *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux de l'élimination des déchets*. Ce projet fait toujours l'objet d'un litige entre le promoteur, la MRC et la municipalité locale.

Liste des projets d'agrandissement ou d'établissement de dépôts de matériaux secs					
Localité	Promoteur	Objet	Volume projeté (m ³)	Durée prévue (ans)	État d'avancement du dossier
Chatham	2862-9987 Québec inc.	Établissement	678 000	2,5	En attente de l'étude d'impact
Des Ruisseaux	2854-3395 Québec inc.	Établissement	*	*	En attente de l'étude d'impact
Mirabel	2847-2058 Québec inc.	Établissement	*	*	En attente de l'étude d'impact
Piedmont	Les carrières T. et V. Charbonneau inc.	Établissement	*	*	En attente de l'étude d'impact
Saint-Placide	Service sanitaire Gauthier	Établissement	*	*	En attente de l'étude d'impact
Wentworth-Nord	Excavation Gagné et fils ltée	Établissement	*	*	En attente de l'étude d'impact
* Non disponible					



Les efforts de mise en valeur des résidus

La réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation sont des moyens qui permettent de réduire de façon très nette la quantité de résidus envoyés à l'élimination.

Le portrait qui suit, sans être exhaustif, donne un aperçu des efforts déployés en matière de

réduction et de mise en valeur des résidus dans la région des Laurentides

Les résidus recyclés

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la collecte sélective, en 1997, dans la région des Laurentides où près de 84 % de la population est desservie :

Les services de collecte sélective dans la région des Laurentides			
	Porte à porte	Apport volontaire	Total
Nombre de municipalités	42	12	52
Population desservie	255 395	56 194	311 589
Source : Collecte sélective Québec, 1997.			

Dans la région, il existe deux centres de récupération de débris de construction et de démolition, situés à Marchand et à Boisbriand ainsi qu'un centre de récupération de carton, à Boisbriand.

Un centre de récupération de produits de la collecte sélective a été aménagé au lieu d'enfouissement situé à Marchand, suite à l'association de deux régies intermunicipales de gestion de résidus. Intersan inc. exploite également un centre de tri des matières recyclables provenant de la collecte sélective de Sainte-Sophie. Un autre centre, opéré par la Corporation régionale Tri-Cfer, a été ouvert dernièrement à Lachute.

Il existe sur le territoire de la région plusieurs entreprises de recyclage spécialisées dans les matières aussi diverses que le papier, le carton, les métaux ferreux ou non, le plastique, les matériaux secs, les carcasses-automobiles et les palettes d'expédition en bois.

Les résidus compostés

Pas moins de 22 municipalités ont mis en œuvre un programme de collecte de résidus verts composés d'herbe et de feuilles. Ces résidus sont acheminés pour compostage vers l'un ou l'autre des lieux d'enfouissement sanitaire d'Argenteuil-Deux-Montagnes ou de Sainte-Sophie. Une population de 192 694 personnes, soit 45% de la population régionale, bénéficie d'un tel programme.

Les boues

Dans la région, il existe quatre sites de lagunage et de compostage de boues de fosses septiques. Ceux-ci sont situés à Chatham, Lac Nominique, Saint-Jovite et Sainte-Sophie, sur le lieu d'enfouissement sanitaire exploité par Intersan inc. Le site de Chatham reçoit et composte aussi des boues d'usine d'épuration municipale. Un site, localisé à Sainte-Lucie-des-Laurentides, a cessé ses opérations.

Les résidus à fort potentiel énergétique

Deux entreprises valorisent leurs résidus de bois en les brûlant dans des chaudières pour produire de l'énergie, utilisée dans leur procédé industriel, soient Uniboard Canada inc., à Mont Laurier, et Max Meilleur et fils ltée, à Ferme-Neuve.

Les pneus hors d'usage

Grâce au Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage, géré par Recyc-Québec, chaque région administrative du Québec est desservie par un transporteur accrédité pour assurer la collecte des pneus hors d'usage récupérés auprès de quelque 8000 détaillants québécois (garagistes, concessionnaires d'automobiles, centres de pneus). La majorité des pneus hors d'usage récupérés dans la région sont maintenant acheminés vers des utilisateurs et des recycleurs. Le soutien aux entreprises de mise en valeur vise la prise en charge du flux annuel de pneus hors d'usage et, à moyen terme, la disparition progressive des lieux d'entreposage permanents. Le seul lieu d'entreposage de la région, situé à Sainte-Anne-des-Plaines, s'est conformé au Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usages, en juin 1997.

Les résidus domestiques dangereux

Depuis 1991, plusieurs municipalités ont mis en place des programmes de collecte des résidus domestiques dangereux. En 1996, près de 382 924 personnes dans 72 municipalités de la région ont pu bénéficier de ces programmes. Les quatre dépôts permanents établis à Deux-Montagnes, Rosemère, Boisbriand ainsi qu'à Marchand desservent plus de 53 080 personnes.



Les enjeux régionaux

La saine gestion des matières résiduelles dans la région des Laurentides implique la participation des intervenants régionaux, soit les MRC, les municipalités, les entreprises productrices de déchets, les lieux d'élimination des déchets, les citoyens, Recyc-Québec et, bien entendu, la Direction régionale des Laurentides du ministère de l'Environnement et de la Faune. La région reçoit des déchets en provenance de l'extérieur du territoire. Ainsi, les intervenants extra régionaux devront également prendre part à la mise en œuvre du plan d'action.

Les principaux défis pour la région sont la mise en place de mécanismes de consultation de la population sur l'élaboration et le suivi des plans de gestion des matières résiduelles à l'échelle des MRC, la mise sur pied de comités de vigilance par les exploitants d'installations d'élimination ainsi que l'extension et l'amélioration des programmes de récupération et de mise en valeur des résidus recyclables et compostables afin d'atteindre les objectifs de réduction du gaspillage des matières résiduelles et des matières premières.

La planification régionale des équipements d'élimination nécessitera une concertation entre les MRC qui possèdent des lieux d'enfouissement sanitaire sur leur territoire et les MRC qui n'en possèdent pas. Cette concertation devra aussi s'étendre à Laval et aux villes de l'île de Montréal qui utilisent le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

La région des Laurentides est présentement dépourvue d'équipement de compostage des matières putrescibles. Ce volet de la gestion des matières résiduelles est à développer.

Par ailleurs, plusieurs dépôts de matériaux secs seront comblés dans les prochaines années. Le moratoire sur les matériaux secs imposera la recherche de nouveaux débouchés pour la mise en valeur des résidus de construction et de démolition qui, s'ils ne bénéficient pas d'une nouvelle vie, devront être éliminés, à des prix plus élevés, dans des lieux d'enfouissement sanitaire.

Les nouvelles exigences pour les lieux d'enfouissement sanitaire obligeront l'imperméabilisation des lieux opérés par les Régies intermunicipales des déchets de la Rouge et de la Lièvre. Les deux autres lieux situés dans la région des Laurentides sont déjà imperméabilisés. Aussi, la norme de localisation des dépôts en tranchée qui passera de 30 kilomètres à 100 kilomètres d'un lieu d'enfouissement sanitaire, selon la nouvelle réglementation, entraînera la fermeture de plusieurs dépôts en tranchée situés dans la MRC Antoine-Labelle.

Conclusion

La saine gestion des matières résiduelles dans la région des Laurentides implique la participation des intervenants régionaux, soit les MRC, les municipalités, les entreprises productrices de déchets, les lieux d'élimination des déchets, les citoyens, Recyc-Québec et, bien entendu, la Direction régionale des Laurentides du ministère de l'Environnement et de la Faune. La région reçoit des déchets en provenance de l'extérieur du territoire. Ainsi, les intervenants extra régionaux devront également prendre part à la mise en œuvre du plan d'action.

Les principaux défis pour la région sont la mise en place de mécanismes de consultation de la population sur l'élaboration et le suivi des plans de gestion des matières résiduelles à l'échelle des MRC, la mise sur pied de comités de vigilance par les exploitants d'installations d'élimination ainsi que l'extension et l'amélioration des programmes de récupération et de mise en valeur des résidus recyclables et compostables afin d'atteindre les objectifs de réduction du gaspillage des matières résiduelles et des matières premières.

La planification régionale des équipements d'élimination nécessitera une concertation entre les MRC qui possèdent des lieux d'enfouissement sanitaire sur leur territoire et les MRC qui n'en possèdent pas. Cette concertation devra aussi s'étendre à Laval et aux villes de l'île de Montréal qui utilisent le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

La région des Laurentides est présentement dépourvue d'équipement de compostage des matières putrescibles. Ce volet de la gestion des matières résiduelles est à développer.

Par ailleurs, plusieurs dépôts de matériaux secs seront comblés dans les prochaines années. Le moratoire sur les matériaux secs imposera la recherche de nouveaux débouchés pour la mise en valeur des résidus de construction et de démolition qui, s'ils ne bénéficient pas d'une nouvelle vie, devront être éliminés, à des prix plus élevés, dans des lieux d'enfouissement sanitaire.

Les nouvelles exigences pour les lieux d'enfouissement sanitaire obligeront l'imperméabilisation des lieux opérés par les Régies intermunicipales des déchets de la Rouge et de la Lièvre. Les deux autres lieux situés dans la région des Laurentides sont déjà imperméabilisés. Aussi, la norme de localisation des dépôts en tranchée qui passera de 30 kilomètres à 100 kilomètres d'un lieu d'enfouissement sanitaire, selon la nouvelle réglementation, entraînera la fermeture de plusieurs dépôts en tranchée situés dans la MRC Antoine-Labelle.

Pour toute information supplémentaire sur le *[Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008](#)*, vous pouvez communiquer avec les [services d'accueil et de renseignements](#) du Ministère ou avec la [Direction régionale des Laurentides](#)

1 Les termes « matières résiduelles » ou « résidus » utilisés dans le Plan d'action québécois désignent toute matière ou tout objet périmés, rebutés ou autrement rejetés par les ménages québécois, les industries, les commerces et les institutions, à l'exception des matières dangereuses générées par les industries, les commerces et les institutions, des déchets biomédicaux et des résidus de fabriques de pâtes et papiers.

2 *Responsabilité élargie des producteurs (REP) dans les pays de l'OCDE phase 1, 1996.* Organisation de coopération et de développement économique, Paris. Ta.88550 - 01.02.96 - 10.05.96

3 Les chiffres cités dans ce document proviennent d'une collecte de données réalisée en 1996 par Collecte sélective Québec, Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ils ne comprennent pas les boues d'épuration.

4 Le secteur municipal représente les résidus générés par les ménages québécois.

5 Les pneus hors d'usage proviennent tout autant des consommateurs (municipal) que de l'industrie, des commerces et des institutions. Ils ont été regroupés sous la catégorie ICI afin de simplifier la présentation.



Dernière mise à jour : 2002-05-24

[| Accueil](#) | [| Plan du site](#) | [| Courrier](#) | [| Quoi de neuf?](#) | [| Sites d'intérêt](#) | [| Recherche](#) | [| Où trouver?](#) |

[| Politique de confidentialité](#) | [| Réalisation du site](#) | [| À propos du site](#) | [| Votre opinion compte](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002